

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

# Le passage de Braud et le grand moulin de Saint-Aubin-de-Blaye restaurés



**Le passage est l'ouvrage le plus important du bassin-versant de la Livenne.** P. R.

Mardi était jour de réception conjointe des travaux du passage, à Braud-et-Saint-Louis, et du grand moulin à Saint-Aubin-de-Blaye.

« Dans le cadre de la gestion du bassin-versant de la Livenne, le service eau et environnement de la communauté de communes de l'Estuaire (CCE) vient d'achever deux chantiers importants de restauration, considérés comme projets phares de son programme pluriannuel de gestion 2019-2028. Le premier ciblait le remplacement des vannes du passage, et l'amélioration de la continuité écologique par l'installation d'une vantelle supplémentaire. Le second consistait en la restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage du grand moulin par le biais de l'installation d'une passe à poissons

à bassins successifs », présente Philippe Labrieux, vice-président en charge du service eau et environnement de la CCE.

### Niveaux d'eau

Le passage est le principal ouvrage sur le bassin-versant de la Livenne. « Il sert à gérer les niveaux d'eau sur les marais. Ce sont au total 615 km de cours d'eau qui s'écoulent vers l'estuaire », explique Guéric Gabriel, directeur eau et environnement à la CCE.

Le nouveau dispositif est étudié pour faciliter le franchissement piscicole. Coût des travaux : 243 000 euros HT, financés par la CCE (64 320 euros), le Fonds vert de l'État (172 680 euros), le Département (3 600 euros) et la Région (2 400 euros). Du côté de Saint-Aubin, entre la pré-

sence de réseaux de gaz et d'électricité, le passage de véhicules, l'afflux d'eau intempêtif, « l'installation d'une passe à poissons n'a pas été de tout repos sur le dernier moulin du canal des moulins », sourit Stéphane Neveu qui a réalisé les travaux, dont l'enveloppe globale s'élève à 205 600 euros HT), avec un financement de la CCE (41 130 euros), du Département (41 130 euros) et de l'Agence de l'eau Adour Garonne (123 390 euros).

Patrick et Danielle Gobin, propriétaires des lieux, ont prolongé la réception des travaux de la passe à poissons, en proposant un apéritif aux entreprises et en présence de représentants de l'association des Amis des moulins, pour marquer la réussite du projet.

**Philippe Rucelle**